

* OBJETS :

- Calice :

PM 40 000863
Métal doré, repoussé, décoré de motifs de rocaille, poinçons
Emplacement : sacristie
XVIIIème siècle

- Ciboire :

PM 40 000864
Métal doré et argenté, forme classique, gravé, poinçons
Emplacement : sacristie
XIXème siècle

- Bas relief et dais :

PM 40 000865
Bois sculpté, peint et doré
Emplacement : chœur
XVIIIème siècle

- Croix d'autel :

PM 40 000866
Bois sculpté et peint de couleur rouge
Emplacement : sacristie
XVIIIème siècle

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes, M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Landes, M. le Maire de RENUNG, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Landes.

MONT-de-MARSAN, le 17 DEC. 2002

Le Préfet

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Jean-Paul CELET